



## Les congés, absences et disponibilités dans l'enseignement en nette hausse depuis 5 ans

ARNAUD MICHEL

La difficulté à recruter des enseignants est une réalité. De nombreux directeurs peuvent témoigner de cette problématique qu'ils rencontrent au quotidien. Les médias s'en font d'ailleurs régulièrement le relais. Les difficultés s'accroissent encore davantage quand il s'agit de remplacer des enseignants en congé, absents ou mis en disponibilité.

**P**our lutter contre la pénurie des enseignants, des réflexions sont en cours au SeGEC et ont déjà donné lieu à des pistes de solution, qui certes ne vont pas résoudre ce problème à elles seules, mais qui démontrent une nouvelle fois le souci du SeGEC d'être faiseur de solutions, en allant au-delà des constats, fussent-ils pessimistes.

Parmi ces pistes, on retrouve celle de transposer dans l'enseignement obligatoire le modèle des enseignants-experts utilisés dans l'enseignement de Promotion sociale. Nous vous détaillons cette proposition dans le numéro de septembre de votre magazine Entrées libres ([bit.ly/EL181](https://bit.ly/EL181)). Cette proposition a trouvé écho dans le monde politique puisqu'un avant-projet de décret visant, notamment, à lutter contre la pénurie contient ce dispositif expérimental. Nous y reviendrons plus en détails dans nos prochains numéros.

La question donne lieu à beaucoup de débats au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment. Récemment, Marie-Martine Schyns (Les Engagés), députée, a interrogé la ministre Désir (PS) sur cette problématique. Pour la députée, « les congés, absences et disponibilités (CAD) des membres du personnel de l'enseignement, quand ils ne sont pas remplacés, peuvent constituer un problème structurel qui accentue la pénurie actuelle. Ils touchent les élèves, l'ensemble des acteurs liés au

*fonctionnement des établissements et impactent directement les apprentissages. »*

Dans sa réponse, la ministre a transmis des tableaux chiffrés de l'évolution de ces données sur les cinq dernières années scolaires. Le constat est sans appel. À l'exception des congés syndicaux et des prestations réduites pour raisons sociales, familiales ou de convenance personnelle, les CAD sont en augmentation, particulièrement les DPPR (Disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite) à temps plein (+73% par rapport à 2018-2019), les congés de mi-temps thérapeutique (+109%) et les congés pour stage dans un autre emploi (+94%).

Pour les situations de maladie, le tableau présenté par la ministre ne contient que les données relatives aux mises en disponibilité pour maladie et non les données relatives aux congés de maladies stricto sensu qui ont aussi beaucoup augmenté et qui, selon les dernières données disponibles, représentent 1300 équivalents temps-plein (ETP). Au total, l'ensemble des CAD ont augmenté de 27% au cours des 5 dernières années et représentent aujourd'hui, congés de maladie compris, l'équivalent de plus de 16.000 ETP.

Des chiffres interpellants qui mettent en lumière la réalité vécue au quotidien par les Pouvoirs organisateurs et les directions mais également les difficultés rencontrées par les malades longue durée vers le retour au travail.

Une réalité dont la ministre se dit consciente. « De manière à rencontrer les besoins du terrain dans un contexte parfois difficile, le gouvernement a adopté à la fin de l'année scolaire dernière une série de mesures pour apporter de la souplesse à la mise en œuvre de réformes importantes. (NDLR : le SeGEC, en bonne intelligence avec les associations de directions, avait plaidé pour une meilleure articulation des réformes à mettre en œuvre). Ces mesures devraient avoir un impact positif sur les conditions de travail des enseignants et des enseignantes », a-t-elle répondu à la députée engagée.

Par ailleurs, la ministre Désir a rappelé la création d'un groupe de travail relatif au bien-être des membres du personnel. L'objectif poursuivi est de lister les actions à mettre en place à court, moyen et long terme, tout en soulignant d'emblée le délai réduit avant la fin de la législature. Affaire à suivre donc. ■

L'intégralité de la question et de la réponse est disponible sur le site du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à cette adresse, en page 179 : <https://bit.ly/PFWB-23>

